L'Abeille de la Nouvelle Orléans--Supplément, 5 Mars, 1884.

Ventes sour Taxes d'Etat, de Propriété

Fonciere

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DÉBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par le Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Cour de la maison de Cour ou siége la Cour Civile du District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour vente publique, commençant à 11 heures A. M., le 15ème jour de mars, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes annexées dans l'année 1883, excepté avec les intérêts s'y attachant, à partir du 15ème jour de Décembre, 1883, au taux de 9 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

GOODWIN, G.—Taxe de 1880, montant à.....$6o

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désignés comme lots Nos. 11 et 12 donnant de pieds de face à la rue DeArmas sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $6 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DÉBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Cour de la maison de Cour ou siége la Cour Civile du District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour vente publique, commençant à 11 heures A. M., le 15ème jour de mars, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes annexées dans l'année 1883, excepté avec les intérêts s'y attachant, à partir du 15ème jour de Décembre, 1883, au taux de 9 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

FERTH, SUC. A. S.—Taxe de 1880, montant à.....$7 20

Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Clouet, Zimple, Troisième et Quarrième, désignés comme les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 13, 13 ou 7 de l'Ilet No.—; le lot No. 13, 12 ou 7 mesure 50 pieds de face à la rue Madison sur 162 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Madison et Zimple et, ensemble avec les Nos. 2, 3, 4, 5 et 6, mesure 150 pieds de face à la rue Madison sur 130 pieds de profondeur.

FORSTIER, SUC. B. N.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désignés comme lots Nos. 11 et 12 donnant de pieds de face à la rue DeArmas sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $6 60.

FORTUNE, J.—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et Macarty, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 39; le dit lot No. 14 mesure 50 pieds de face à la rue Adams sur 130 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Adams et DeArmas.

FRITZ, F.—Taxe de 1880, montant à.....35c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Dickson, Jackson et Laurel Grove—désignés comme les Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 324; le lot No. 4 mesure 80 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dix ème et mesure 65 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur.

FRUCHER, N.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Stereotte et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 594; le dit Ilet No. 594 mesure 300 pieds de face à la rue Léonidas sur 300 pieds de profondeur.

FUGS, BERNARD—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Jackson, Hosston et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 627, le dit Ilet No. 868 mesure 492 pieds de face à la rue Mary sur 300 pieds de profondeur.

FULKINS, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Green, Léodon et Septième, désignés comme sous les Nos. 8 et 9 de dite Ilet No. 5 et 6 mesurent, les dits Nos. 8 et 9, 50 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur.

FURTNER, B. N.—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Plum, Oliver, Lower Line et Laveau, désignés comme les Nos. 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Ilet No. 160; les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 129 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Plum et Adams et mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Adams et Cinquième et mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cinquième sur 120 pieds de profondeur.

FERDERICK, JNO. N. 1.—Taxe de 1880, montant à.....$18 00

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Burgundy, Chartre et Pearl, désignés comme l'Ilet No. 62 mesure 671 pieds de face à la rue Clinton sur 130 pieds de profondeur.

FIRTH, SUC. A. S.—Taxe de 1880, montant à.....$6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, St. Charles et Hampton, désigné comme les Nos. 5 de l'Ilet No. 69; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur.

FISHER, J. F. ET B. F.—Taxe de 1880, montant à.....$24 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, De Armas, Hillary et McCarthy, désignés comme les Nos. 14 de l'Ilet No. 39; le dit lot No. 14 mesure 90 pieds de face à la rue Adams sur 130 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Adams et De Armas.

FRITZ, F.—Taxe de 1880, montant à.....35c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Dickson, Jackson et Laurel Grove—désignés comme les Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 324; le lot No. 4 mesure 80 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième et mesure 65 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur.

FRUCHER, N.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Stereotte et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 594; le dit Ilet No. 594 mesure 300 pieds de face à la rue Léonidas sur 300 pieds de profondeur.

FUGS, BERNARD—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Jackson, Hosston et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 627, le dit Ilet No. 868 mesure 492 pieds de face à la rue Mary sur 300 pieds de profondeur.

FULKINS, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Green, Léodon et Septième, désigné comme sous les Nos. 8 et 9 de dite Ilet No. 5 et 6 mesurent, les dits Nos. 8 et 9, 50 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur.

FURTNER, B. N.—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Plum, Oliver, Lower Line et Laveau, désignés comme les Nos. 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Ilet No. 160; les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 129 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Plum et Adams et mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Adams et Cinquième et mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cinquième sur 120 pieds de profondeur.

FERDERICK, JNO. N. 1.—Taxe de 1880, montant à.....$18 00

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Burgundy, Chartre et Pearl, désignés comme l'Ilet No. 62 mesure 671 pieds de face à la rue Clinton sur 130 pieds de profondeur.

FIRTH, SUC. A. S.—Taxe de 1880, montant à.....$6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, St. Charles et Hampton, désigné comme les Nos. 5 de l'Ilet No. 69; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur.

FISHER, J. F. ET B. F.—Taxe de 1880, montant à.....$24 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, De Armas, Hillary et McCarthy, désignés comme les Nos. 14 de l'Ilet No. 39; le dit lot No. 14 mesure 90 pieds de face à la rue Adams sur 130 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Adams et De Armas.

FRITZ, F.—Taxe de 1880, montant à.....35c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Jackson et Laurel Grove—désignés comme les Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 324; le lot No. 4 mesure 80 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième et mesure 65 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur.

FRUCHER, N.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Stereotte et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 594; le dit Ilet No. 594 mesure 300 pieds de face à la rue Léonidas sur 300 pieds de profondeur.

FUGS, BERNARD—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Jackson, Hosston et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 627, le dit Ilet No. 868 mesure 492 pieds de face à la rue Mary sur 300 pieds de profondeur.

FULKINS, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Green, Léodon et Septième, désignés comme sous les Nos. 8 et 9 de dite Ilet No. 5 et 6 mesurent, les dits Nos. 8 et 9, 50 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur.

FURTNER, B. N.—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Plum, Oliver, Lower Line et Laveau, désignés comme les Nos. 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Ilet No. 160; les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 129 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Plum et Adams et mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Adams et Cinquième et mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Cinquième sur 120 pieds de profondeur.

FERDERICK, JNO. N. 1.—Taxe de 1880, montant à.....$18 00

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Burgundy, Chartre et Pearl, désignés comme l'Ilet No. 62 mesure 671 pieds de face à la rue Clinton sur 130 pieds de profondeur.

FIRTH, SUC. A. S.—Taxe de 1880, montant à.....$6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dublin, Madison, St. Charles et Hampton, désigné comme les Nos. 5 de l'Ilet No. 69; le dit lot No. 5 mesure 25 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur.

FISHER, J. F. ET B. F.—Taxe de 1880, montant à.....$24 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, De Armas, Hillary et McCarthy, désignés comme les Nos. 14 de l'Ilet No. 39; le dit lot No. 14 mesure 90 pieds de face à la rue Adams sur 130 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Adams et De Armas.

FRITZ, F.—Taxe de 1880, montant à.....35c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Jackson et Laurel Grove—désignés comme les Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 324; le lot No. 4 mesure 80 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième et mesure 65 pieds de face à la rue Hamilton sur 130 pieds de profondeur.

FRUCHER, N.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Stereotte et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 594; le dit Ilet No. 594 mesure 300 pieds de face à la rue Léonidas sur 300 pieds de profondeur.

FUGS, BERNARD—Taxe de 1880, montant à.....60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Jackson, Hosston et Dix-septième, désigné comme l'Ilet No. 627, le dit Ilet No. 868 mesure 492 pieds de face à la rue Mary sur 300 pieds de profondeur.

FULKINS, J. M.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Green, Léodon et Septième, désigné